

# Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni 17 avenue du 11 novembre 47190 Aiguillon, sous la présidence de Madame Héléne Aymard.

### Etaient présents :

Mme Héléne AYMARD (Aiguillon), M. André MESSINES (Monheurt), Mme Annaick RENAUDIN (Saint - Pierre-de -Buzet), Mme Anne-Marie Rousselle (Saint-Sardos), Mme Céline MOLINIE (Puch d'Agenais), Mme Christelle LESPINE (Saint-Léon), Mme Christelle PELLEGRIN (Razimet), M. Christophe BESIÈRES (Thouars sur Garonne), Mme Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Mme Corinne ELLAM (Ambrus), M. David PORRO (Lafitte sur Lot), Mme Evelyne GATOUNES (Frégimont), M. Francis Castell (Bazens), M. Frédéric JOLLY (Lacépède), M. Georges LEBON (Galapian), Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan), M. Jean-Jacques BEAUCE (Lacépède), M. Jean-Laurent LAURENT (Lagarrigue), M. Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Mme Laurence BRANDEHO (Port-Sainte-Marie), Mme Martine MASSOU (Saint-Salvy), Mme Mireille ROSSI (Bruch), Mme Sandrine BACH (Prayssas), Mme Stéphanie DELOGE (Saint-Laurent).

### Pouvoirs de vote :

### Etaient excusés :

Mme Christine AGOSTI (Damazan), Mme Isabelle BISETTO (Bruch), M. Jean-Marc BRIE (Saint-Salvy), M. Mohamed EL WASELA (Nicole), Mme Nelly SUBIRADE (Monheurt), Mme Virginie RAFFAELLO (Puch - d'Agenais).

N'étaient pas représentées les communes : Buzet sur Baïse, Caubeyres, Clairac, Feugarolles, Lusignan-Petit, Montesquieu, Nicole, Saint-Léger.

- **LECTURE des pouvoirs de vote**
- **DESIGNATION du secrétaire de séance**  
**Madame Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.**
- **APPROBATION du procès – verbal**

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 mars 2019 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.**

Mme la Présidente prend la parole et présente le CA 2018 et le BP 2019. Elle précise que le syndicat n'a pas encore signé la convention avec la Région concernant les futures mises en place vu lors de l'assemblée du 06 mars 2019 et que le Syndicat ne peut donc pas mettre en application ces décisions pour le vote du BP 2019.

Mme la Présidente informe les délégués qu'elle a pris contact avec Mr Laouani pour lui demander :

- que la participation de 20 euros de la Région soit étendue à tous les enfants et pas seulement à ceux du secondaire
- de conserver les timbres
- que les frais de duplicata de carte (10 euros) reviennent au syndicat
- la même souplesse concernant la délivrance des titres exceptionnels
- la périodicité des versements de la Région pour les participations
- la signification de tarif commercial

- la signification d'internat
- que les salariés du syndicat aient une mission d'accompagnateur ou d'accompagnateur remplaçant
- et d'éclaircir l'appel des fonds des communes qui prennent en charge les frais d'inscriptions des familles

## FINANCES-COMPTABILITES

### 1 / Approbation du Compte Administratif 2018

Madame la Présidente indique que l'exercice 2018 présente :

	Rappel 2017	2018
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	58507.85 €	58930.26 €
<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	76880.47 €	71959.89 €
<b>Déficit de fonctionnement :</b>	10462.60 €	5342.99 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	28835.22 €	18372.62 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé :</b>	18372.62 €	13029.63 € report en 2019
Excédent d'investissement :	1910.23 €	2612.07 € report en 2019
Déficit de reste à réaliser :	0.00 €	0.00 €
Dépenses d'investissement :	0.00 €	0.00 €
<b>Recettes d'investissement</b>	1910.23 €	2612.07€

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte administratif 2018, **Madame la Présidente sort et Mme. la Vice-Présidente fait procéder au vote des délégués.**

A l'unanimité le Comité syndical approuve le compte administratif 2018.

### 2 / Approbation du Compte de Gestion du Receveur Syndical

Le Comité Syndical est appelé à approuver le Compte de gestion 2018 dressés par le Receveur Syndical.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le Compte de gestion 2018 du Receveur Syndical dont les sommes correspondent à celles inscrites au Compte Administratif.

### 3 / Affectation des résultats

Après l'approbation des Comptes administratifs 2018, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Le Comité Syndical, à l'unanimité à statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018** pour le budget du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie.

	Rappel 2017	2018
Résultat reporté en fonctionnement	18372.62 €	13029.63 €
Résultat reporté d'investissement	1910.23 €	2612.07 €

#### 4 / Vote du Budget Primitif 2019

Le budget primitif 2019 sera présenté en équilibre :

	Rappel 2018	2019
Dépenses – section de fonctionnement :	73 143.00 €	74 732.00 €
Recettes – section de fonctionnement :	73 143.00 €	74 732.00 €
Dépenses – section d'investissement :	2616.00 €	3 201.00 €
Recettes – section d'investissement :	2616.00 €	3 201.00 €
<b>Total du budget</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>75 759.00 €</b>	<b>77 933.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>75 759.00 €</b>	<b>77 933.00 €</b>

A l'unanimité, le comité syndical vote le budget primitif 2019.

#### 5 / Aide au financement des abris bus

Madame la Présidente demande aux délégués de modifier la délibération en date du 07 mars 2018 ayant pour objet le versement UNIQUE d'une aide financière fixe aux communes adhérentes qui projettent la construction d'un abri de bus sur un point de ramassage conventionné, sur un des circuits gérés par le syndicat en tant qu'organisateur secondaire de la Région.

A l'unanimité, le Comité syndical définit l'aide au financement pour l'acquisition des abris de bus aux communes adhérentes, comme suit :

- Acquisition d'un abris de bus pour toutes les communes adhérentes au syndicat sur un point de ramassage conventionné par le Département, situé sur un des circuits gérés par le syndicat
- La commune adhérente doit formuler une demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Aiguillon - Port-Ste-Marie
- Les communes adhérentes auront la possibilité de présenter une seule demande annuelle d'aide pour le financement d'un abri de bus.
- Un montant fixe sera versé correspondant à la somme de cinq cents euros par abri.
- Versement de l'aide financière dès que la collectivité aura transmis le certificat de paiement de l'équipement au syndicat
- Inscription sur le Budget primitif 2019 à l'art 657 d'une somme de 4000.00 € pour le financement des aides financières.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,  
Mme Isabelle DE LONGHI



La Présidente,  
Mme Hélène AYMARD

